



Le Labyrinthe du Silence

Un film de **Giulio Ricciarelli**
Au cinéma le 29 avril



Le Labyrinthe du silence

Un film de Giulio Ricciarelli

Au cinéma le 29 avril

<http://www.sddistribution.fr/>

ÉDITORIAL

UN PROCÈS POUR L'HISTOIRE

Par Vital Philippot, rédacteur en chef du site Zerodeconduite.net

Le 27 janvier 2015, l'Allemagne a commémoré aux côtés des ex-pays de l'Alliance atlantique le 70^e anniversaire de la libération du camp d'extermination nazi d'Auschwitz-Birkenau par l'Armée rouge. Le président de la République Joachim Gauck, la chancelière Angela Merkel, le président du Bundestag Norbert Lammert se sont succédés lors des cérémonies pour marteler la « responsabilité éternelle » de l'Allemagne dans le génocide des Juifs d'Europe, et rappeler leur volonté que l'Allemagne soit à jamais la garante de la mémoire de la Shoah.

Il n'en a pourtant pas toujours été ainsi : au début des années 60 en République fédérale allemande, rares sont les citoyens qui ont conscience de l'étendue des crimes commis sous le III^e Reich. Auschwitz ? Un camp de prisonniers, comme il y en eut dans tous les

pays. Les nazis ? Ils n'ont fait qu'obéir aux ordres. Le procès de Nuremberg ? Des vainqueurs jugeant les vaincus. Alors que l'épouvantail communiste a remplacé celui du nazisme (le Mur de Berlin est construit en août 1961), et tandis que le « miracle économique » invite à se tourner vers l'avenir, la plupart des Allemands n'ont aucune envie de remuer les fantômes du passé.

C'est à cette lourde chape d'ignorance et de refoulement que vont s'attaquer les héros du *Labyrinthe du silence*. Sous la forme d'une fiction très documentée, le film de Giulio Ricciarelli raconte les mois d'enquête et d'instruction qui ont permis à ce procès décisif pour l'histoire allemande de se tenir : le recueil des dépositions des témoins (qui pour la plupart n'avaient encore jamais raconté leur déportation), la traque

méticuleuse des anciens nazis, qu'ils soient bien insérés dans la société allemande ou en fuite (comme Eichmann, finalement jugé par les Israéliens à Jérusalem), l'invention d'un cadre juridique permettant à un pays de juger ses propres criminels de guerre...

Il montre aussi, à l'image du héros Johann Radmann (synthèse fictive de plusieurs membres de l'équipe de Fritz Bauer), le vertige qui saisit cette jeune génération devant l'horreur des crimes commis par ses pères, et devant l'immense culpabilité dont elle va hériter. Après les procès de Francfort, qui démonteront patiemment les rouages effroyables de la machine de mort nazie, plus aucun allemand ne pourra dire : « Je ne savais pas ».

AU SOMMAIRE

LE GRAND ENJEU

L'historien **Guillaume Mouralis**, spécialiste des procès pour crimes de masse au XX^e siècle, replace le procès de Francfort dans le contexte de l'Allemagne d'après-guerre.

page 2 - 3

LE POINT SUR : LES PROCÈS DES NAZIS

Avec le procès de Nuremberg s'ouvre un cycle judiciaire de près de soixante ans, qui fera beaucoup pour la connaissance des crimes nazis par le grand public.

page 4

LE GRAND ENJEU

Entretien avec l'historien Guillaume Mouralis

Guillaume Mouralis est chargé de recherche au CNRS, membre de l'Institut des Sciences sociales du Politique (CNRS / Université Paris Ouest Nanterre). Ses recherches en histoire et sociologie politique portent notamment sur les sorties de guerres, épurations et procès pour crimes de masse. Il travaille actuellement à une histoire sociale du procès de Nuremberg (1945-1946). Parmi ses publications : *Une épuration allemande. La RDA en procès 1949-2004*, Paris, Fayard, 2008.



Giulio Ricciarelli, le réalisateur du *Labyrinthe du silence*, avoue sa stupéfaction quand il apprit l'histoire du procès de Francfort. Soixante-dix ans après Auschwitz, le citoyen allemand qu'il était avait du mal à imaginer que son pays était passé par une longue phase de déni des crimes de la nazisme. Afin de mieux comprendre ce moment-clé de l'histoire de l'Allemagne, l'historien Guillaume Mouralis nous aide à replacer le procès de Francfort dans le contexte de l'après-guerre, et ainsi à saisir son importance historique. Propos recueillis par Magali Bourrel

LUMIÈRES SUR – Comment résumer l'importance du procès de Francfort en 1963, dont la préparation est relatée par le film *Le Labyrinthe du silence* ?

GUILLAUME MOURALIS – Ce procès est le plus important des trois procès impliquant des employés du camp d'Auschwitz qui se sont déroulés à Francfort dans les années 60. Il a duré de décembre 1963 à août 1965, soit pendant presque deux ans. Parmi les accusés figure notamment Robert Mulka, l'adjoint du dernier commandant d'Auschwitz. Le procès de Francfort est décisif dans l'histoire de la mémoire du nazisme en Allemagne. Le camp d'Auschwitz est alors apparu comme l'un des principaux centres de mise à mort pendant la guerre.

LS – Dans quel contexte s'inscrit-il ?

GM – Il intervient deux ans après le procès d'Eichmann à Jérusalem, qui a fait connaître le camp d'extermination d'Auschwitz, devenu depuis le symbole du génocide des juifs. Il s'ouvre 20 ans après les grands procès de Nuremberg (1945) et de Tokyo (1946). Deux procès contre la direction du camp d'Auschwitz avaient également eu lieu en Pologne à la fin des années 40 (Procès de Cracovie).

LS – Au cours des années 50, le *Bundestag* (parlement allemand) avait pourtant abrogé tous les décrets édités par les puissances alliées, et abandonné les poursuites pour les crimes commis sous le nazisme.

GM – En 1949, lors de la création de la République fédérale d'Allemagne (RFA), la politique du chancelier Konrad Adenauer repose sur la réintégration massive des Allemands ayant fait l'objet de procédures d'épuration, et sur l'oubli de la période du nazisme. De 1952 à 1958, la justice ouest-allemande condamne

seulement quelques dizaines de personnes pour assassinats commis sous le III^e Reich. Le tournant s'amorce à la fin des années 50. Le procès d'Ulm en 1958, contre des officiers SS ayant appartenu aux *Einsatzgruppen*, a un important écho médiatique. L'opinion publique réalise qu'une grande partie des crimes nazis demeurent impunis, notamment ceux qui ont été perpétrés en dehors du territoire allemand. Mais la guerre froide rend difficile la coopération judiciaire avec les pays

de procédures. La *Zentrale Stelle der Landesjustizverwaltungen zur Aufklärung nationalsozialistischer Verbrechen* de Ludwigsburg est en partie à l'origine du procès de Francfort, tout comme le procureur général de la région de Hesse, Fritz Bauer, un des personnages du film.

LS – Fritz Bauer avait lui-même été arrêté en mai 1933 par la Gestapo en raison de ses origines juives et de son adhésion au parti social-démocrate...

conduites par le Parquet de Francfort suite à des plaintes déposées par des survivants du camp aboutiront au procès dit « d'Auschwitz », qui s'ouvre à Francfort en 1963. Dans un entretien, le procureur Gerard Wiese, l'un des collaborateurs de Fritz Bauer, qui a d'ailleurs inspiré le personnage principal du film, souligne que ce dernier accordait une grande importance à ce que les différentes fonctions hiérarchiques au sein du camp soient représentées parmi les 22 accusés : des membres de la

“ Le procès de Francfort est décisif dans l'histoire de la mémoire du nazisme en Allemagne. ”



Le procès de Francfort

Le **procès de Francfort**, connu sous le nom de «second procès d'Auschwitz» (le premier s'était tenu en Pologne en 1947) eut lieu de **décembre 1963 à août 1965**. L'instruction concernait **22 prévenus** ayant exercé des responsabilités diverses dans le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau. L'objectif du procureur général Fritz Bauer était d'exposer au grand jour, par ce procès collectif, le fonctionnement du camp.

“ Voulez-vous que tous les jeunes allemands se demandent si leur père est un meurtrier ? ”

Extrait du film

direction du camp, des médecins, pharmaciens et infirmiers, des gardes, un chef de bloc, et un *kapo* qui s'était montré particulièrement cruel avec les détenus. Bauer redoutait que la procédure n'aboutisse à des procès séparés suivant les fonctions hiérarchiques exercées, ce qui n'aurait pas permis de comprendre et juger le système concentrationnaire dans son unité.

LS – Le Labyrinthe du silence montre les difficultés auxquelles se heurtent les procureurs...

GM – Les anciens nazis avaient été massivement réintégrés dans la fonction publique, notamment dans la justice, ce qui entravait les poursuites. Cependant, depuis les années 50, la RFA est sous la pression des anciennes puissances d'occupation (Américains, Britanniques et Français), qui lui demandent des comptes sur les poursuites à l'encontre des criminels de guerre. C'est pour cette raison que les autorités ouest-allemandes créent la *Zentrale Stelle* de Ludwigsburg et qu'en 1965 le Bundestag prolonge le délai de prescription des assassinats

perpétrés sous le nazisme. Car, au moment où s'achève le procès d'Auschwitz à Francfort, la plupart de ceux-ci sont prescrits selon le droit allemand.

LS – Quelles ont été les répercussions de ces procès en Allemagne de l'Ouest ?

GM – Les grands médias allemands couvrent très largement ces procès, celui d'Ulm en 1958 puis ceux de Francfort, de 1963 à 1968. L'opinion publique est bousculée. Le terme « *Vergangenheitsbewältigung* », qui signifie à la fois la « gestion » et la « maîtrise » du passé, apparaît alors. Il est omniprésent dans la presse et dans la société au cours des années soixante. Il sous-entend une sorte de devoir moral de tout pays démocratique, qui doit assumer son passé plutôt que de le mettre à distance.

LS – Le film montre néanmoins que la majorité de la population, est, de prime abord en tout cas, hostile à ces procès.

GM – Il ne faut pas oublier qu'à la fin de la guerre, on estime à 7,5

millions le nombre de membres du Parti nazi. L'adhésion au nazisme était massive pendant le III^e Reich, elle a imprégné la société allemande. Des années après la guerre, de nombreux Allemands se sentent proches des accusés et estiment que tout n'est pas à jeter dans le nazisme. Cependant, cette opinion ne peut s'exprimer publiquement. Il y a donc un décalage entre l'opinion publique, démocratique et éclairée, telle qu'elle s'exprime dans les médias, et ce que le philosophe allemand Theodor W. Adorno appelle alors « *l'opinion non-publique* », qui ne s'exprime pas publiquement et demeure liée au passé nazi.

LS – La clémence des peines prononcées a fait débat.

GM – On peut effectivement être critique sur la légèreté des peines prononcées, mais force est de reconnaître qu'il y a eu un nombre très important de procès. De 1949, date de la création de la République fédérale, jusqu'en 2009, plus de 106 500 personnes ont fait l'objet d'enquêtes judiciaires pour crimes commis sous le nazisme, et plus

de 6 500 ont été condamnées. À l'issue du procès de Francfort, sur les 22 accusés, six seulement ont été condamnés à la prison à perpétuité, la peine de mort n'existant pas en Allemagne. Trois accusés ont été acquittés. Des responsables « *bureaucratiques* » du génocide ont été légèrement condamnés, voire pas du tout. Il est intéressant de rappeler que les peines requises contre des dirigeants et des agents du régime est-allemand après la réunification allemande ont été particulièrement sévères. Même si les crimes n'étaient pas comparables à ceux perpétrés à Auschwitz, les magistrats ouest-allemands ont prétendu ne pas vouloir « *reproduire les erreurs* » des procès de criminels nazis. Les crimes de bureau commis par des cadres de la RDA ont, par exemple, été bien plus sévèrement sanctionnés.

LS – Comment Le Labyrinthe du silence a-t-il été accueilli à sa sortie en Allemagne en novembre 2014 ?

GM – Il a été salué unanimement par la presse. Le passé nazi est évoqué sans difficulté aujourd'hui et les artistes s'en sont emparés depuis longtemps à l'instar de la pièce *L'Instruction*, écrite par Peter Weiss en 1965, jouée régulièrement dans les théâtres allemands. L'auteur s'inspire du procès d'Auschwitz auquel il a assisté. Il y décrit le chemin des victimes, de la rampe d'arrivée à Auschwitz jusqu'au four crématoire. Le roman de Bernhard Schlink, *Le Liseur*, histoire d'un jeune garçon amoureux d'une femme plus âgée qui s'avère être une employée du camp d'Auschwitz, s'inspire également du procès de Francfort. Les mentalités ont beaucoup évolué. La société allemande a finalement connu trois ruptures : celle des années 50, celle de mai 1968 où les étudiants mettent en cause leurs propres parents pour leur implication dans le régime nazi et enfin celle qui se produit au tournant des années 80-90, où l'on assiste à un véritable changement générationnel. La génération qui a vécu la guerre prend sa retraite et ceux qui accèdent aux fonctions, nés pendant ou après la guerre, sont prompts à mettre en cause les générations précédentes de manière très nette. On assiste même à une sorte d'acharnement tardif contre les criminels nazis puisqu'aujourd'hui encore, en février 2015, une poignée d'employés des camps d'Auschwitz et de Majdanek – des vieillards pour la plupart – font l'objet de poursuites judiciaires.



En chiffres

20 mois de procédure, **183 jours** d'audience

360 témoins venant de **19 pays** différents

22 accusés (sur les 6 000 anciens SS ayant servi à Auschwitz)

20 000 personnes assistent au moins à une audience du procès

Plus de **900 articles publiés** dans la presse nationale allemande de novembre 1963 à septembre 65

Le film : Le Labyrinthe du silence

Un film de Giulio Ricciarelli

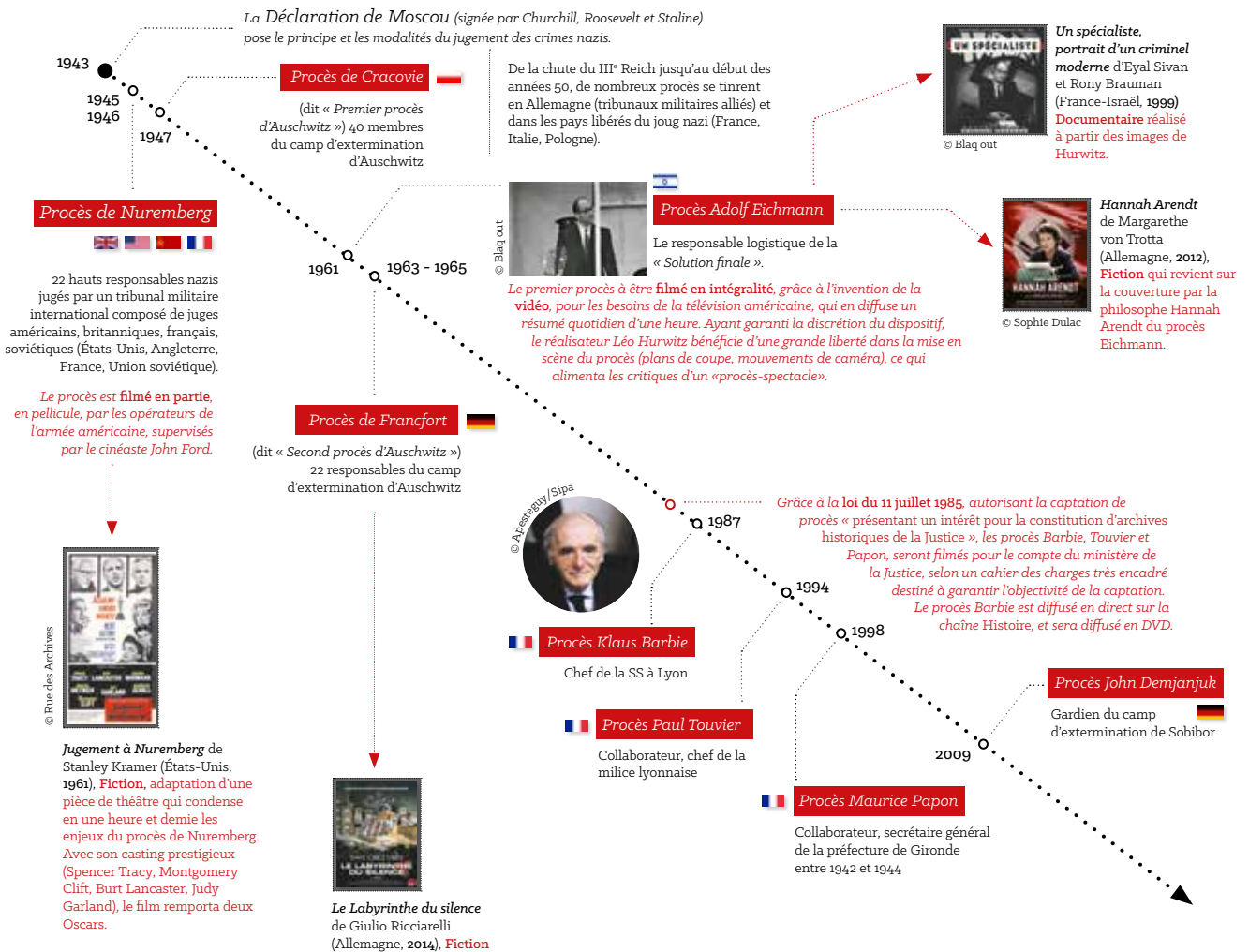
Avec : Alexander Fehling, André Szymanski, Friederike Becht, Gert Voss...

2014, Allemagne, durée : 120 mn

Allemagne 1958 : un jeune procureur découvre des pièces essentielles permettant l'ouverture d'un procès contre d'anciens SS ayant servi à Auschwitz. Mais il doit faire face à de nombreuses hostilités dans cette Allemagne d'après-guerre. Déterminé, il fera tout pour que les Allemands ne fient pas leur passé.

LES PROCÈS DU NAZISME

Avec le procès de Nuremberg (novembre 1945 à septembre 1946) s'ouvre un cycle judiciaire qui, imprescriptibilité des crimes contre l'humanité oblige, durera jusqu'aux débuts du XXI^e siècle (procès Demjanjuk en Allemagne en 2009). Indissociable de la volonté de rendre justice des crimes du nazisme, il y a dans tous ces procès une dimension fortement didactique : dès Nuremberg, procureurs et juges ont pleinement conscience à la fois d'œuvrer pour l'édification de leurs contemporains, et à destination des générations futures. Or le cinéma, puis la télévision, permettent à la fois de toucher le plus grand nombre, et de fixer une trace de ces procès pour l'avenir. Dès lors, faut-il filmer les audiences, et comment ? De la fiction ou du documentaire, quelle approche est la plus à même de rendre au plus juste l'importance de ces procès ?



Dossier pédagogique

Enseignants, retrouvez en ligne un dossier pédagogique (Histoire, Allemand, Lycée) sur le film :

www.zerodeconduite.net/labyrinthedusilence

POUR RECEVOIR LE PROCHAIN NUMÉRO DE « LUMIÈRES SUR », INSCRIVEZ-VOUS :

WWW.ZERODECONDUITE.NET

Crédits

LUMIÈRES SUR est un supplément du site Zérodeconduite.net, édité en partenariat avec le réseau Canopé. Directeur de la publication : Serge Bergstein Rédacteur en chef : Vital Philippot Iconographie : Maud Lomnitz / Création graphique : Clément Leveau Remerciements à Sophie Dulac Distribution et Blaq Out.

Zérodeconduite.net, 156 rue Saint Denis, 75002 Paris Contact : 01 40 34 92 08 / info@zerodeconduite.net



Ce numéro a été édité en partenariat avec Sophie Dulac Distribution.

